

MODELE 1

COMMUNICATIONS SUR LE PROGRES INTEGREES DANS LES RAPPORTS PUBLICS

QUI DOIT UTILISER CE MODELE?

⇒ Les sociétés participantes qui publient un ou plusieurs des rapports publics annuels suivants (y compris les rapports publiés sur Internet) :

- Rapports de développement durable, notamment ceux inspirés par les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI)*;
- Rapports financiers;
- Rapports de synthèse (financier et de développement durable).

COMMENT LES PARTICIPANTS DOIVENT-ILS FAIRE CONNAITRE LEUR PROGRES?

⇒ Les sociétés participantes doivent intégrer les trois éléments de leur Communication sur le progrès dans leurs rapports publics annuels, de la façon suivante :

- La **déclaration confirmant l'adhésion au Pacte mondial** doit être intégrée dans la lettre de couverture, déclaration ou message du Président ou du Directeur général ou d'un autre cadre supérieur de la société. Dans l'idéal, cette déclaration devrait indiquer que le rapport contient une Communication sur le progrès.
- La **description des actions menées et des processus de mise en œuvre utilisés** devrait être résumé dans une section distincte du rapport, renvoyant à des informations plus détaillées figurant dans le rapport ou d'autres sources d'information de la société.
 - Par exemple, cette section peut être structurée conformément à un tableau figurant les principes du Pacte mondial et les sections correspondantes du rapport. Cette section peut également prendre la forme d'un résumé des mesures prises au titre de chacun des principes, avec un renvoi à des informations plus détaillées figurant dans le rapport, notamment des indicateurs de performance.
- **La mesure des résultats obtenus ou attendus.** Les indicateurs de performance utilisés dans le rapport et correspondant à l'application des principes du Pacte mondial devraient être mis en exergue, au moyen d'un renvoi aux principes du Pacte ou d'un renvoi de ces indicateurs à la description des actions menées et des processus utilisés. Cela peut être accompli en ajoutant à la description des actions menées une référence aux indicateurs de performance pertinents.
 - Si les informations fournies dans la Communication sur le progrès ont été certifiées, la société devrait fournir des détails sur la façon dont cette certification a été obtenue.

* **Note pour les rédacteurs de rapports de l'Initiative** : Les rédacteurs des rapports de l'Initiative mondiale sur les rapports sont encouragés à décrire le processus d'application des principes qu'ils ont retenu dans la rédaction des éléments 3.4, 3.6, 3.7, 3.11, 3.12, 3.16 et 3.19 de l'Initiative et à donner un résumé de cette information, en renvoyant à un complément d'information figurant dans le rapport, dans la section consacrée à la Communication sur le progrès.